Réunion de Mise en Œuvre de la Dimension Humaine, Session de Travail 8 "Tolérance et non-discrimination (continuation), les droits des personnes appartenant aux minorités nationales, et la prévention du nationalisme agressif, du racisme et du chauvinisme"

Intervention délivrée par Margareta Kiener Nellen, Présidente de la Commission des Droits de l'Homme et des Questions Humanitaires de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE

Introduction

- Je remercie l'ODIHR pour l'organisation de la Réunion de Mise en Œuvre de la Dimension Humaine, qui représente pour nous une plateforme efficace pour discuter des problèmes actuels de la 3ème dimension de l'OSCE et de l'état de la mise en œuvre de nos engagements.
- Nous traversons actuellement des temps difficiles pour le respect mutuel et la nondiscrimination dans les pays de l'OSCE, et au-delà.
- Les problèmes de sécurité moderne requièrent une approche complexe et multidimensionnelle. Malheureusement, au lieu de s'attaquer aux origines mêmes des problèmes existants, un grand nombre de dirigeants politiques de la région de l'OSCE considèrent à tort des solutions telles que le détournement de l'opinion publique vers la haine et l'intolérance de ceux qui sont perçus comme coupables. Nous pourrions probablement penser que l'Histoire nous aura enseigné de nombreuses leçons décrivant ces eaux comme peu prometteuses. Pourtant, nous nous voyons actuellement emprunter l'exact même chemin.
- Ces dernières années, nous avons pu constater une inquiétante augmentation de xénophobie et d'intolérance au sein de la région de l'OSCE, et les récentes dynamiques continuent à inquiéter. Les statistiques de crimes de haine de l'ODIHR pour 2016 montrent que des incidents de crimes de haine contre différents groupes religieux se sont déroulés dans la majorité des Etats participants de l'OSCE.
- En tant que Présidente du 3^{ème} Comité de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE, je souhaiterais me concentrer sur le rôle des parlementaires dans le renforcement de la coopération et du dialogue pour combattre toute forme de discrimination et de violence.

L'AP OSCE et ses recommandations pour lutter contre les problèmes d'intolérance et de discrimination

- L'AP OSCE a toujours reconnu le danger que la discrimination, le racisme et la xénophobie posent à la paix internationale et la sécurité. A travers la promulgation d'une législation pertinente visant à combattre les crimes et les discours de haine, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des droits et des opportunités, les parlements ont à leur disposition un outil majeur leur permettant d'améliorer qualitativement la situation.
- Les réunions lors des différentes Sessions Annuelles de l'AP OSCE ont vu l'adoption de déclarations majeures en relation avec le combat contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie. Telle que la Résolution de l'AP OSCE intitulée « Appel à une action de l'OSCE face à la violence et à la discrimination » adoptée à Tbilissi en 2016.
- L'AP y recommande que les Etats participants appuient les initiatives de l'OSCE, qui consisteraient notamment à publier un rapport du BIDDH sur les préjugés et la discrimination dans l'espace de l'OSCE comprenant des recommandations à l'intention des Etats participants et de mettre à jour l'étude comparative du BIDDH de 2004 sur l'action internationale contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans l'espace de l'OSCE.
- L'AP propose d'établir un programme OSCE de bourses d'étude en vue d'introduire de la diversité dans les talents à des postes dans les Bureaux de la présidence en exercice, des organes exécutifs de l'OSCE et des missions de l'OSCE sur le terrain. Nous proposons également de renforcer les capacités de la police et des autres spécialistes de l'application de la loi et des questions de sécurité pour contrer la discrimination, intensifier les relations avec les communautés vulnérables et privilégier une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, par exemple en consolidant les efforts actuellement déployés par le Point de contact pour les Roms et l'Unité pour les questions stratégiques de police.
- L'AP OSCE souhaite également renforcer le soutien et les moyens accordés aux initiatives de la société civile, y compris la constitution de coalitions, en vue de faire face aux préjugés et à la discrimination, compte tenu de la Conférence de l'OSCE intitulée « Faire progresser la tolérance et la non-discrimination par la constitution de coalitions et la coopération », qui s'est tenue en 2015. Nous plaidons aussi pour un renforcement des moyens offerts aux ministères de l'égalité, de l'éducation et de la culture, ainsi qu'à d'autres organismes compétents, pour prévenir et contrer les préjugés et la discrimination dans les secteurs public et privé, y compris les écoles.
- Les problèmes d'intolérance et de discrimination ont aussi constitué une part importante des discussions durant la Session Annuelle de l'AP OSCE à Berlin en 2018. Particulièrement, la « Résolution sur la Lutte contre la Propagande de Haine et de Guerre dans la région de l'OSCE » a reconnu le respect des droits de l'homme

et libertés fondamentales, de la démocratie et de l'Etat de droit comme le centre du concept global de sécurité de l'OSCE, incluant la liberté de religion ou de croyance.

• La Déclaration Finale de la Session Annuelle de Berlin insiste également sur le code de conduite éthique pour les parlementaires des pays de la zone de l'OSCE. En effet, les politiciens détiennent la responsabilité de lutter et de s'abstenir des discours de haine et de la promotion d'idées discriminatoires.

Rôle des médias

- Les médias jouent un rôle important dans la promotion d'idées et de standards auprès du grand public. Pour cette raison, il est important que les personnes travaillant dans le journalisme et dans la sphère médiatique reconnaissent les responsabilités qui leur incombent concernant la formation de l'opinion publique.
- Répandre les informations d'une certaine manière et en adoptant un angle spécifique peut changer l'opinion publique d'une façon positive ou négative, en particulier lorsque la couverture médiatique concerne des sujets sensibles. Les Etats devraient s'abstenir de répandre la haine, la discrimination et les « fake news » à travers les canaux médiatiques, et d'utiliser les médias de masse afin de viser des groupes spécifiques de la population.
- Dans la Déclaration Finale de la Session Annuelle de Berlin, l'AP OSCE a également condamné la propagande de guerres d'agression et les plaidoyers pour la haine nationale, raciale et religieuse, considérés comme incompatibles avec les buts et principes de l'Acte Final d'Helsinki et les engagements de l'OSCE.

Conclusion

- Nous devrions garder à l'esprit que la discrimination, le racisme et la xénophobie ne visent pas seulement les groupes les plus vulnérables de la population. Ils constituent des crimes affectant chaque groupe et chaque personne, peu importe leur origine ou leur affiliation religieuse, leur orientation sexuelle ou leur genre. Ils constituent des crimes qui affectent chaque facette de nos vies et nous séparent les uns des autres, à une période où l'inclusion et l'action collective sont plus que nécessaires.
- Nous ne pouvons pas considérer ces problèmes de façon isolée. Lutter contre les discriminations existantes est certes vital, mais insuffisant. La violence n'est pas une cause, elle est un symptôme des problèmes existants qui requièrent des solutions durables et générales. C'est uniquement en remontant aux origines de la haine et de l'intolérance que nous pouvons assurer le respect et l'application complète des engagements de l'OSCE et de ses principes fondamentaux.

• Citation en conclusion

Plus personne

Quand ils ont arrêté des communistes, Je ne me suis pas inquiété. Je n'étais pas communiste.

Quand ils ont arrêté des juifs, Je ne me suis pas inquiété. Je n'étais pas juif.

Quand ils ont arrêté des catholiques, Je ne me suis pas inquiété. Je n'étais pas catholique.

Quand ils ont frappé à ma porte... Il n'y avait plus personne pour s'inquiéter.

B. Brecht